



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Octobre 2022

Excusés : Gérard TALIETTI (procuration à Jean-Luc BOUTIN), Cathy BRAND (procuration à Christian VITU), Marie-Claude BLAEVOET (procuration à Gilles BONNE)

Absent : Benjamin RENNER

Secrétaire de séance : Gabrielle CARVALHO

Approbation du Conseil Municipal du 13 Septembre 2022 : Unanimité

Provisions pour créances douteuses :

L'instruction budgétaire et comptable M57 permettant la constitution de provision pour créances douteuses, et suite à la demande de la Trésorière, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver une constitution d'une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans soit un montant de 120 €.

Voté à l'unanimité.

Approbation du rapport de la CLETC :

Après avoir présenté au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 29 Septembre 2022, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'approuver.

Voté à l'unanimité.

Convention de partenariat en faveur d'une prestation d'accompagnement architectural :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal la démarche de labellisation FODEX et afin de soutenir l'émergence de projets de construction en bois local, Monsieur le Maire l'informe qu'il est proposé de recourir à une prestation externe de conseil et d'animation en matière d'architecture.

La communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest sera maître d'ouvrage de cette mission et conventionnera avec les communes extérieures dont la Commune de Raon aux Bois ainsi que l'ONF.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention.

Voté à l'unanimité.

Convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition du Syndicat du SCOT des Vosges Centrales consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune.

Voté à l'unanimité.

Recours au contrat d'apprentissage :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le recours à deux contrats d'apprentissage, un pour le service périscolaire pour le diplôme CAP AEPE (2ans), et un pour le service entretien pour le diplôme CAP Agent de propreté et d'hygiène (1 an).

Voté à l'unanimité.

Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers :

Considérant que le coût horaire des agents communaux amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et/ou en reprise de désordre causé par un tiers doit être délibéré afin de pouvoir être facturé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs horaires suivants :

- du lundi au vendredi pendant les heures de service : 25 €
- du lundi au vendredi en dehors des heures de service : 31.25 €
- le week end et les jours fériés : 50 €
- tous les jours entre 22h et 7h : 50 €

Voté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Les absences dans le personnel communal sont nombreuses ; tous les services sont concernés sauf les services administratifs. Les agents présents sont contraints à s'aider entre les différents services et à faire des heures supplémentaires.
- Monsieur le Maire remercie vivement toutes les personnes qui ont travaillé à la bonne organisation de la Semaine Bleue.
- Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé à la bonne organisation du colloque FODEX.
- La relève des compteurs d'eau est en cours ainsi qu'une vidange et un nettoyage du réservoir du Pranzieux.
- Le changement de prestataire pour la restauration scolaire est à l'étude.
- A l'initiative de la MAM Les p'tits Choux, la commune entre dans le projet mené par la coopération Monalisa « 507 communes, 507 sapins ». Un travail est également en cours avec le Club des Chanterelles.
- Bruno informe qu'il n'y a plus d'affouages et qu'ils seront livrés fin de semaine 43. L'inscription aux affouages et lots de nettoiemnts pour l'année 2023 peut commencer sera notée sur le prochain Quoi d'Neuf à Raon. Une demande de devis est en cours

pour des barrières sur la plateforme des Maxières. Des besoins de passage de lamiers sont ressentis. Un projet de plateforme de compostage par l'entreprise Frédéric PAULUS est lancé. La reprise des végétaux dans le cadre du plan de relance avec l'ONF est de 88 %. L'application MELKONE est en service depuis le 15 Septembre.

- Jean-Luc BOUTIN fait part des augmentations annoncées des taux d'énergie : 130 % pour l'électricité et 180 % pour le gaz. Les fondations pour la pose d'un abribus route de Remiremont sont réalisées.
- Céline VUILLEMIN fait remonter le problème des chats errants route de Remiremont. Un message sera fait sur le QDNAR. La commission « décors de Noël » se réunira le 24 octobre.
- Pierre Yves JACQUOT rappelle que la taille des haies est interdite du 01 Avril au 31 Juillet. Il remercie vivement les services techniques pour la réparation du bois d'eau Route de Voirgimont.
- Jean-Pierre ROUSSEL informe de la pose des signalisations Place de la Jue et à Raon Basse. Un devis pour la pancarte de la Racine est attendu. Le radar pédagogique est en place Rue de Voirgimont.

Fin de séance à 22 :32.